

Séance du 03 Avril 2009

Le trois avril deux mille neuf, seize heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 30 mars 2009

Date d'affichage : 14 avril 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette.

Etait excusé : M. BOURDON (procuration M. DUPONT).

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Journée de solidarité (reçu le 15/04/2009)

Mme le Maire se retire des débats.

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, supprimant toute référence au lundi de Pentecôte ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 mars 2009 ;

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide donc d'appliquer la 3^{ème} modalité exposée dans la circulaire « Centre de Gestion n° 2008-09 du 26 mai 2008 », à savoir que la journée de solidarité sera prise en charge par la commune pour l'ensemble du personnel.

II. Entretien des espaces verts (reçu le 15/04/2009)

Après consultation, quatre entreprises ont remis une offre pour l'entretien des espaces verts de la commune. Une cinquième entreprise s'est excusée.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise DUBOSCQ de Roncey, mieux disante, pour un montant de 7 571.52 € TTC pour l'année 2009. A cette somme, il faudra éventuellement ajouter des désherbages thermiques supplémentaires facturés 106 € HT le passage.

Le Conseil Municipal autorise de plus Mme le Maire à signer une convention avec ladite entreprise pour une durée de 3 ans (à compter de 2009), avec application d'une majoration de 2% en début de chaque année.

III. Compte Administratif (CA) 2008 « Budget Ordures Ménagères » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le CA « Budget Ordures Ménagères » du Maire, pour l'exercice 2008, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 1 243.71 €.

IV. Budget Primitif 2009 « Budget Ordures Ménagères » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le budget Ordures Ménagères 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 25 154 € pour la section d'exploitation, l'investissement étant inexistant.

Le déficit de clôture de l'exercice 2008 de 1 244 € sera affecté en dépense d'exploitation.

V. Redevance Ordures Ménagères année 2009 (reçu le 15/04/2009)

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter la redevance annuelle des ordures ménagères à 92 €, afin d'équilibrer les comptes du budget annexe « ordures ménagères ». Elle sera calculée au prorata temporis.

Ce montant sera également dû pour les résidences secondaires.

VI. Compte Administratif (CA) 2008 « Budget Assainissement » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le CA « Budget Assainissement » du Maire, pour l'exercice 2008, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 503.31 €.

VII. Budget Primitif 2009 « Budget Assainissement » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le budget Assainissement 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 100 522 €, soit 30 886 € pour la section d'exploitation et 69 636 € en investissement.

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2008 de 63 € reste affecté en recette d'exploitation ; celui de 440 € en investissement sera affecté en recette d'investissement.

VIII. Compte Administratif (CA) 2008 « Budget Lotissement La Bretonnière » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le CA « Budget Lotissement La Bretonnière » du Maire, pour l'exercice 2008, qui ne laisse apparaître ni excédent ni déficit étant donné qu'aucune écriture comptable n'a été passée.

IX. Budget Primitif 2009 « Lotissement La Bretonnière » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le budget Lotissement La Bretonnière 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 392 900 €, soit 200 600 € pour la section de fonctionnement et 192 300 € en investissement.

X. Compte Administratif (CA) 2008 « Budget Lotissement Le Bois Hébert » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le CA « Budget Lotissement Le Bois Hébert » du Maire, pour l'exercice 2008, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 8 092.52 €.

XI. Budget Primitif 2009 « Lotissement Le Bois Hébert » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le budget Lotissement Le Bois Hébert 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 375 572 €, soit 192 586 € pour la section de fonctionnement et 182 986 € en investissement.

Le déficit de clôture de 2008 de 8 093 € est affecté en dépense d'investissement.

XII. Compte Administratif (CA) 2008 « Budget Communal » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve, à l'unanimité, le CA « Budget Communal » du Maire, pour l'exercice 2008, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 46 056.91 €.

XIII. Budget Primitif 2009 « Budget Communal » (reçu le 05/05/2009)

Le CM approuve (9 pour et 6 contre) le budget Communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 587 863 €, soit 365 933 € pour la section de fonctionnement et 221 930 € en investissement.

L'excédent de clôture 2008 de la section de fonctionnement de 99 028 € est affecté comme suit : 17 185 € en recette d'investissement et 81 843 € en recette de fonctionnement.

Le taux des 4 taxes est inchangé à savoir : TH = 6.77% ; TF Bâti = 11.77% ; TF non bâti = 24.21% ; TP = 7.02%.

XIV. Subvention au budget annexe « Assainissement » année 2009 (reçu le 15/04/2009)

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 14 050 € au budget annexe assainissement, ceci afin d'équilibrer la section d'exploitation pour l'exercice 2009.

XV. Participation aux frais de location de la Salle E. Beaufils par les associations communales (reçu le 15/04/2009)

Mme le Maire expose.

Considérant que les associations communales doivent s'acquitter de la location de la Salle Emile Beaufils (salle appartenant au Comité des Fêtes et non à la commune) lorsqu'elles organisent une manifestation, et qu'il convient d'aider et redynamiser ces associations, il est proposé que la commune participe à la location de ladite salle. En effet, une location par association et par an pourrait être prise en charge par la collectivité.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'acquitter directement près du Comité des Fêtes, d'une location par an et par association communale. Le règlement se fera sur production d'une facture mentionnant le nom de l'association, la date et l'objet de la location.

XVI. Comptes de Gestion du Receveur Municipal (reçu le 05/05/2009)

Le CM, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion (budget communal, ordures ménagères, assainissement, lotissements Le Bois Hébert et La Bretonnière) de Mme FILLATRE, Receveur Municipal pour l'exercice 2008 et déclare qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,